

Construction de 29 logements en Accession, 50
places de stationnement
Rue Schaeffer à Aubervilliers (93)

ELIXIR

NOTICE DESCRIPTIVE - Septembre 2024

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

0 – GENERALITES

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité. Le projet se situe dans la ZAC Centre des Moutiers, sur l'îlot 2 selon la répartition suivante :

- Lot 2 SCHAEFFER :
 - o Lot 2A : 12 logements sociaux avec un commerce
 - o Lot 2B : 29 logements en accession
- Un parking de 50 places de stationnement sous l'îlot SCHAEFFER

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,70 m sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique.

Les hauteurs d'allèges éventuellement portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les marques de références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les revêtements de sols souples, peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le maître d'ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte.

Les logements seront réalisés conformément à la réglementation acoustique et à la réglementation thermique en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU et annexes, règlements et normes d'application obligatoire en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

Les logements sont certifiés NF Habitat HQE.

Le bâtiment est conforme à la RE2020 et respecte le seuil 2025 pour son impact carbone.

L'opération bénéficie d'un label Biosourcé niveau 1.

I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

- Réalisées en pleine masse pour l'encaissement du niveau de sous-sol du bâtiment avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2. Fondations

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol

1.2.1.1. Murs périmétriques

- Réalisés en voiles de béton armé banché ou par passes, avec badigeon bitumineux sur les parements contre terre. Protection par blindage selon impératif de localisation.

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs seront réalisés en béton armé.

1.2.2. Murs des façades des pignons

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé, teinte et revêtements selon le choix de l'architecte.
- Doublage thermique en façade sur face intérieures des parois par complexe comprenant des isolants d'épaisseur conforme à la réglementation.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs réalisés en voiles de béton armé, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.
- Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers des étages courants

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant un revêtement suivant étude acoustique.

1.3.2. Planchers sous terrasse

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité.

1.3.3. Planchers sous combles

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et équipements techniques au cas échéant.

1.3.4. Plancher entre logements et locaux au rez-de-chaussée.

- Dalle pleine de béton armé, avec isolation thermo-acoustique sous chape.

1.3.5. Plancher sur terre-plein

- Sans objet

1.3.6. Planchers des balcons

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7. Planchers intermédiaires entre niveaux de parking

- Sans objet

1.3.8. Planchers bas sous-sol

- Dallage en béton armé. Finition surfacée à l'hélicoptère avec joints de fractionnement.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOSTIL ou équivalent.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5. ESCALIERS

1.5.1 Escaliers collectifs

- Escaliers collectifs encoisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 Escaliers privés

- Les escaliers intérieurs des duplex du bâtiment seront réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de ventilation des logements

Les conduits d'extraction en acier galvanisé circulant en gaines techniques logements.

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Amenée naturelle d'air frais dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, ou en façade.
- Ventilation haute naturelle dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, en terrasse ou en façade.

1.6.3. Conduits de ventilation des parkings

Le parking sera ventilé par des ventilations hautes et basses naturelles.

Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

1.6.4. Ventilations palières.

Les cages d'accès aux logements n'étant pas classées en bâtiment d'habitation de 3ème famille B, il ne sera pas prévu de désenfumage des circulations communes.

1.6.5. Colonnes sèches

Les cages d'accès aux logements n'étant pas classées en bâtiment d'habitation de 3ème famille B, il ne sera pas prévu de colonne sèche.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Evacuation des eaux pluviales des terrasses inaccessibles et accessibles, balcons et loggias par descentes EP en façades et trop-pleins.
- Les descentes d'eaux pluviales extérieures seront en Alu et non-encoffrées.

1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du rez-de-chaussée et sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3. Canalisations en plancher haut RdC et en sous-sol

1.7.3.1. Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut des commerces et/ou du sous-sol.

1.7.3.2. Canalisations enterrées

- ▲ Réseau en PVC, enterré sous le dallage, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un bac de décantation faisant office également de relevage avec la mise en place de pompe dans la dernière fosse.

1.7.4. Branchement à l'égout

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. TERRASSES

1.8.1 Toitures terrasses des immeubles

- Étanchéité des toitures terrasses non accessibles, réalisée par bitume élastomère avec protection par systèmes de végétalisation d'épaisseurs variables conformément au PLUi.
- Étanchéité terrasses accessibles, réalisée par bitume élastomère avec protection par dallettes de béton, posées sur plots plastiques.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

1.8.2. Couverture des immeubles

- La couverture est assurée, sur une partie du bâtiment, par une couverture en Zinc à joint debout.
- Le bâtiment reconstruit à l'identique recevra la même couverture en tuiles terre cuite.

1.8.3. Terrasse sur sous-sol

- Étanchéité des terrasses RDC sur parking, réalisée par bitume élastomère avec protection par système de végétalisation.

II – LOGEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Chapes

- L'ensemble des sols des logements et parties communes surplombant des locaux non chauffés (commerces, des locaux de services et locaux techniques) seront posés sur une chape flottante.

2.1.2. Sol et plinthes des pièces principales

2.1.2.1 Entrée et séjour

- Revêtement de sol en PVC.
- Performance acoustique du revêtement de sol : selon réglementation acoustique.
- Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.
- Plinthes en bois peint.

2.1.2.2. Chambres, dégagement, rangements et placards ouvrant sur ces pièces

- Revêtement de sol en PVC.
- Performance acoustique du revêtement de sol : selon réglementation acoustique.
- Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.
- Plinthes en bois peint.

2.1.3. Sols et plinthes des pièces de services

2.1.3.1 Sols et plinthes des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés

- Revêtement de sol dur en grès pressé émaillé.
- Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.
- Plinthes assorties.

2.1.3.2 Sols et plinthes des cuisines

- Revêtement de sol dur en grès cérame ou sol en PVC pour les cuisines ouvertes.
- Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.
- Plinthes assorties.

2.1.4. Sol des balcons et loggias

- Protection par dalles préfabriquées en béton posées sur plots pour les loggias et balcons.

2.1.5. Barre de seuil

- Barres de seuil entre différents types de revêtements.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

2.2.1. Cuisines

- Faïence 20 x 20 cm sur 0,60 m de hauteur au-dessus du meuble évier, y compris retour. Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.

2.2.2. Salles de bains / douche

- Faïence 20 x 20 cm à hauteur d'huissierie au-dessus de la baignoire ou du bac à douche. Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposés à l'Acquéreur.

2.3. PLAFONDS

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Peint.

2.3.2. Sous faces des balcons

- Peint.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries BOIS, Fenêtres et portes- fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU.
- Les portes fenêtres auront 3 points de fermeture.
- Toutes les menuiseries seront équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifiés CEKAL.
- Les baies à RDC seront équipées d'un vitrage retardateur d'effraction.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service (le cas échéant)

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, celles dans les salles de bains auront un verre dépoli (verre translucide)
- Coffre de volet roulant intérieur dito pièces principales, lorsque présence d'une fermeture selon article 2.5.2 ci-dessous.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. Occultations

Occultation prévue par des volets en aluminium : coulissants, pliables ou battants.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Portes intérieures des logements

- Portes alvéolaires isoplanes dans huisserie métallique, ouverture suivant plans.

Il sera prévu :

- 1 garniture en chromé velours sur plaque avec poignée sur plaque,
- 1 butée de porte à visser.

2.6.2. Portes palières

Bloc-portes d'entrée d'appartement comprenant :

- Une huisserie métallique, finition suivant plan architecte,
- Un seuil à la suisse en bois dur,
- Une serrure à 3 points classée A2P** (2 étoiles),
- Un cylindre européen sur organigramme,
- Une poignée de tirage extérieure avec le protecteur de cylindre.

Nombre de clés:

- 3 clés pour les T2
- 4 clés pour les T3
- 5 clés pour les T4 et T5

2.6.3. Placards

Façades coulissantes

Équipement toute hauteur des façades de placards comprenant :

- Panneaux coulissants.

Façades battantes

Équipement toute hauteur des façades de placards comprenant :

- Panneaux pivotants.

2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite pour les gaines intérieures. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Gaine technique logement type ERDF (ETEL).

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en aluminium.

2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

- Pour les terrasses, suivant les plans Architecte, écrans séparatifs en aluminium.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures

2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

2.8.1.2. Sur sous face des balcons

- peint

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.

2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc (en complément des zones carrelées).

2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition mate, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers

- Evier inox deux bacs et un égouttoir,
- Meuble sous évier en panneaux finition mélaminée, portes, tablette intermédiaire.

2.9.2. Chauffage

2.9.2.1 Production de chauffage et Eau Chaude

La production de chaleur sera réalisée par des PAC et Chaufferie Gaz.

Manchettes en attente en gaine palière pour pose de compteurs individuels (charge copropriété).

2.9.2.2. Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs munis de robinets thermostatiques en pièces sèches- emplacements suivant plans.

Sèche serviettes suivant plans.

2.9.3. Ventilation

Les logements seront ventilés mécaniquement par des installations de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), permanente, simple flux, de type hygroréglable B.

Les entrées d'air de type bouches autoréglables ou hygroréglable seront implantées dans les menuiseries dans le coffre de volet roulant ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique.

Les bouches d'extraction hygroréglables seront implantées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

2.9.4. Equipements sanitaires

- Bac à douche en porcelaine, couleur blanche,
- Vasque sur meuble
- WC en porcelaine, couleur blanche

2.9.5. Attente EU /EF

Dans cuisine ou salle de bains (suivant plans) :

- 1 branchement eau froide et 1 évacuation pour attente lave-linge,
- 1 branchement eau froide et 1 évacuation pour attente lave-vaisselle.

2.9.6. Robinetterie

- Mitigeurs Eau Chaude / Eau Froide.

2.9.7. Equipement électrique, téléphonique et TV

- Entrée :
 - 1 prise haute 16A + T
 - 1 ou 2 centres commandés en va-et-vient ou par télérupteur
 - 1 Tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A+T (situé dans l'ETEL près de l'emplacement destiné à accueillir la box).
- Cuisine :
 - 1 réglette en applique au-dessus du l'évier du plan de travail, commandée par 1 interrupteur double allumage.
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur double allumage
 - 6 prises 16A + T dont 4 au-dessus du plan de travail et 1 à proximité de l'interrupteur
 - 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans).
 - 1 terminal 32A +T
 - 1 terminal 20A +T pour le four
 - 1 Prise 16+T pour la hotte
- Séjour :
 - 1 prise 16A + T tous les 4 m2 avec 5 prises minimum dont une prise haute à proximité de l'interrupteur complétées de 2 prises 16A + T supplémentaires situées à proximité des 2 prises de communication RJ 45 (exigence liée au titre 11 de l'amendement 5 de la NFC 15100)
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient
 - 2 prises de communication type RJ 45 Câblé 6A STP

- Chambre 1 (unité de vie) (et chambre des 2 pièces) :
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage
 - 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur et une à proximité de la prise de communication
 - 1 prise de communication type RJ 45 Câblé 6A STP
- Chambres 2 et suivantes :
 - 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage
 - 3 prises 16A + T dont une à proximité de la prise de communication
 - 1 prise de communication type RJ 45 Câblé 6A STP uniquement dans la chambre 2
- Dégagement :
 - 1 centre en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou bouton poussoir
 - 1 Prise de courant 16A 2P + T
 - 1 DAAF à piles
- Salle de bain :
 - 1 Alimentation pour applique classe II (fournit par le lot CVC/PB) ou pose de deux spots encastrés dans le cas d'un soffite ou faux plafond.
 - 1 centre commandé par interrupteur
 - 1 Prise de courant 16A 2P+ T murale
 - 1 Prise de courant 16A 2P + T à proximité de l'interrupteur (dans l'unité de vie pour PMR uniquement)
- Salle d'eau :
 - 1 Alimentation pour applique classe II (fournit par le lot CVC/PB) ou pose de deux spots encastrés dans le cas d'un soffite ou faux plafond commandé par un interrupteur.
 - 1 Prise de courant 16A 2P+ T murale
 - 1 centre commandé par un interrupteur
- W.C. :
 - 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.
 - 1 prise de courant 16A + T à proximité de l'interrupteur (dans l'unité de vie pour PMR uniquement)
- Sonnerie de porte palière
 - Sonnerie 2 tons, incluse dans le tableau abonné et commandée par le bouton poussoir porte étiquette disposée au droit des portes palières des logements.

2.9.8. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

- Système type Intratone
- VIGIK platine visiophone sur les accès depuis l'extérieur ;
- VIGIK platine visiophone sur la porte d'immeuble ;
- VIGIK pour l'accès aux étages ;
- Nombre de badges :
 - 3 badges pour les logements type T2
 - 4 badges pour les logements type T3
 - 5 badges pour les logements type T4

2.9.9. Commande d'ouverture du parking

Ouvertures par télécommande.

1 télécommande par place de stationnement.

2.9.10. Equipement intérieur des placards

Portes de placards ouvrant à la française ou coulissant selon plan de vente en mélaminé blanc

III - ANNEXES PRIVATIVES COLLECTIVES

3.1. CAVES

Sans objet

3.2. PARKING

3.2.1 Murs et cloisons

- Murs et poteaux en béton armé brut de décoffrage.

3.2.2 Plafonds

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage avec isolant en sous-face au droit des logements.

3.2.3 Sols

- Dallage en béton armé.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4 Porte d'accès

3.2.4.1 Pour les véhicules

Porte d'accès général : basculante métallique en acier galvanisé, laquée. Commande d'ouverture coordonnée par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

3.2.4.2 Pour les piétons

Sans objet.

3.2.5. Ventilation

Amenée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé.

3.2.6 Equipement Electrique

- Néant pour les emplacements privatifs du parking.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents ou LED, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux, sur minuterie.

3.2.7 Equipement plomberie

- 1 robinet de puisage
- Pompe de relevage située au sous-sol, avec séparateur à hydrocarbures

IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

Les halls et sas d'entrée feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet à définir par l'Architecte.

4.1.1. Sols

Intérieur : Sol en carrelage

Extérieur : Sol en béton désactivé, pavé ou stabilisé suivant plans architecte.

4.1.2. Parois

- Revêtement selon projet de décoration de l'Architecte.

4.1.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique selon projet de décoration de l'Architecte.

4.1.4. Boîtes aux lettres

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE.

4.1.5. Equipement électrique

- Eclairage par spots selon étude d'éclairage et projet de décoration de l'Architecte.

4.2. CIRCULATIONS

4.2.1. Sols

Intérieur : Sol en carrelage à RdC et PVC en étage

Extérieur : Sol en béton désactivé ou stabilisé suivant plans architecte.

4.2.2. Murs

- Peinture aspect satiné.

4.2.3 Plafonds

- Peinture finition mate.

4.2.4. Equipement électrique

Détecteur de présence pour éclairage par plafonniers selon choix architecte.

4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS (parking)

Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseurs et les escaliers.

4.3.1. Sols

Dalle en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière.

4.3.2. Murs – Plafonds

Sans objet.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sols

Peinture de sol pour accès dans les circulations des étages

Peinture de propreté pour accès au sous-sol

4.4.2. Murs

- Murs des escaliers compris fûts en infrastructure et superstructure à peindre.

4.4.3. Plafonds

- Plafonds des escaliers en infrastructure et superstructure à peindre.

4.4.4. Garde-corps et mains courantes

- Mains courantes en tube peint.

4.4.5 Eclairage

- Détecteur de présence.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Locaux vélos, locaux poussettes

- Peinture de sol

- Faïence sur hauteur de huisserie pour le local poussettes et peinture de propreté sur les murs du des locaux vélos.

- Luminaire en plafond avec détecteur de présence.

4.5.2. Local poubelles

- Carrelage au sol

- Faïence sur les murs

- Porte d'accès métallique.

- Ouverture par badges

- Eclairage par luminaire étanche commandé par détecteur de présence.

- La ventilation est assurée par amenée basse d'air neuf et extraction mécanique.

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6. LOCAUX TECHNIQUES

- Sol : peinture de propreté. Murs et plafond : en béton brut.

- Hublot en plafond sur interrupteur.

V - EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1. ASCENSEURS

Un appareil, vitesse suivant étude de trafic, situé dans le hall dessert le rez-de-chaussée, les étages et le sous-sol.

- Charge utile 630 kg.
- Vitesse 1 m/s maximum.
- Ouverture par une porte un vantail.
- Bouton d'appel.

5.2. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères en conteneurs,
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.3. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.3.1. Colonnes montantes

- En gaines palière.

5.3.1. Branchement et comptages particuliers

Disjoncteur d'abonné suivant normes ENEDIS dans les entrées d'appartements dans un tableau « abonné ».

5.4. ALIMENTATION EN EAU

5.4.1. Compteur général

Le compteur sera placé dans un local branchement d'eau au sous-sol. Distribution horizontale en tube d'acier galvanisé ou PVC pression jusqu'aux pieds de colonnes.

5.4.2. Surpresseur d'eau froide

Un supprimeur d'eau froide sera prévu en option selon les données du concessionnaire et la note de calcul eau froide de l'entreprise titulaire du présent lot.

5.4.3. Colonnes montantes

Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

VI - PARTIES COMMUNES en PARKING

6.1. VOIRIE ET PARKING

6.1.1. Voirie d'accès

Rampe d'accès (côté rue Moutier) au parking par dalle en béton finition balayée avec trottoirs chasse roue et caniveau de récupération des eaux de ruissellement.

6.1.2. Trottoirs

Domaine Public : suivant plans et recommandations des services techniques de la Ville et de l'Aménageur.

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

- Domaine Public : suivant plans et recommandations des services techniques de la Ville et de l'Aménageur.

6.3. ESPACES VERTS

- Domaine Public : suivant plans et recommandations des services techniques de la Ville et de l'Aménageur.

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

Suivant plans des aménagements extérieurs.

6.5. CLOTURES sur Rue :

Clôture en serrurerie.

Portillon d'accès en serrurerie.

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1. Réseau d'Eau

- le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2. Electricité

- le branchement sera exécuté par ENEDIS vers le transformateur intégré au bâtiment.

6.6.3. Egout

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau conforme aux prescriptions des Services Techniques de la Ville et de l'Aménageur.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau conforme aux prescription des Services Techniques de la Ville et de l'Aménageur.